

“ Réussir à essayer ”

PROJET ASSOCIATIF 2026-2030

APAEIA

Association de parents et d'amis,

des services personnalisés à destination des enfants et
adultes en situation de handicap ou fragilisés

Projet associatif APAEIA

2026- 2030

Introduction :

L'APAEIA, souhaite être dans la continuité du précédent projet associatif. Conformément à ses valeurs, l'association engage ses services pour la période 2026-2030, dans une dynamique d'évolution des pratiques et de changement des organisations, afin de participer activement à l'avènement d'une société pour tous dont l'accompagnement lui est confié au titre de l'action médico-sociale.

L'APAEIA reste vigilante à ce que les personnes (enfants, adultes, familles) bénéficient des services, des moyens d'action (militantisme, présence dans des instances de consultation, conférences, partenariats...), sur le territoire de l'Avranchin et ses environs. Elle prend en compte leurs besoins spécifiques et leurs capacités, pour les accompagner dans un moment de leur parcours de vie, avec une attention permanente à ce qui conditionne leur bien-être.

L'APAEIA revendique pour les personnes accompagnées qu'il est toujours possible de « réussir à essayer ».

Par la Présidente, Véronique Lagniel

Bilan du précédent projet associatif

Le projet associatif 2018-2023 préfigurait les importants changements qui s'opèrent actuellement en termes de politique publique en faveur d'une effective égalité des droits et pleine participation sociale des personnes en situation de handicap et de leurs proches à l'échelle de notre pays. Notre réflexion partagée avec les acteurs du territoire, et avec les enfants et les adultes accompagnés par nos différents services, a permis de recueillir de nombreuses aspirations confirmant le bienfondé de cette nécessaire transformation des services de soutiens médicosociaux, afin que les parcours de vie des personnes vivant des défis d'adaptation liés à leur situation de handicap, puissent se vivre sans influence indue, sans exclusion des espaces de vie de la communauté, en participation réelle au sein d'un territoire plus inclusif.

Nos orientations associatives ont pour la plupart été tenues. Plus particulièrement, celles relatives au développement de notre capacité d'expérimentation par la création de différents dispositifs et celles relatives aux partenariats et à notre implication sur le territoire avranchin. Elles visent une meilleure inscription de nos services dans la cité pour tous les habitants. Cette capacité collective, développée grâce à l'engagement militant et bénévole des membres de l'association, par les compétences techniques développées par les équipes professionnelles, et par l'adaptation permanente aux différents défis qui se présentent à nos organisations pour nos deux directions de pôles, nous conduisent à appréhender à la fois sereinement, mais aussi avec ambition, le chemin restant à parcourir. Nous avons conscience que les orientations que nous avons prises, n'étaient qu'une étape, d'un plan d'action et de transformation à plus long terme.

Notre ambition, conduite par les objectifs de la politique publique en faveur des droits des personnes en situation de handicap, renforcée par les aspirations des familles et des personnes bénéficiaires de nos services, membres à part entière de l'association, pourra continuer à s'opérer en positionnant notre action militante et notre gouvernance, dans une écoute constamment renouvelée des attentes et besoins de soutien des personnes accompagnées mais également celles vivant sur le territoire et rencontrant des obstacles dans la réalisation de leur projet de vie. Cette ambition nous conduit nécessairement à nous projeter vers de nouveaux défis.

Une action au cœur du territoire

L'action de l'APAEIA, depuis sa création, est construite sur la volonté de proposer aux enfants et adultes, du territoire avranchin et ses environs, vivant des situations de handicap et aux familles concernées, des modalités de soutien, passant par des organisations et des structurations reconnues par la politique publique (établissements et services). L'association est également relais et force de proposition, en dialoguant de façon régulière et constructive, avec les autorités publiques en charge du pilotage territorial de l'offre médicosociale, mais également auprès des acteurs et autorités de droit commun agissant sur les différents domaines de vie qui concernent les personnes accompagnées (CCAS, Éducation Nationale, logement social, animation socioculturelle, ...). L'association a développé le plus possible, des moyens structurels permettant des réponses de proximité, et favorisant un habitat et une vie sociale sur un territoire choisis par les bénéficiaires. L'association s'est mobilisée pour que les besoins spécifiques et les projets de vie singuliers de chaque personne accompagnée soient pris en compte dans ce contexte d'établissements et services.

Forte de sa capacité d'innovation et tournée objectivement vers des soutiens les plus inclusifs possibles, l'association, par exemple sur le pôle enfance, a œuvré à la création de nouveaux dispositifs permettant aux enfants de vivre leur scolarité et leurs apprentissages au cœur des espaces communs liés à l'enfance.

Les évolutions sociétales et législatives visent à renforcer le droit des personnes en situation de handicap, et les modalités de leur accompagnement, vers une participation pleine et entière, à égalité avec les autres citoyens, à leur projet de vie. L'offre médico-sociale actuelle, dans cette réorientation de la politique publique, est amenée à vivre des transformations profondes. L'APAEIA souhaite s'engager dans ce mouvement de transformation pour l'amélioration de la qualité de vie des enfants et adultes vivant des situations de handicap, et contribuer à cette évolution pour l'ensemble de la population du territoire avranchin et de ses environs.

Le projet associatif des cinq prochaines années sera mené, dans la continuité du précédent en développant encore plus activement autour de 3 orientations et déclinaisons opérationnelles prioritaires.

3 orientations associatives majeures

Chacune de ces orientations vient en continuité et renforcement de celles énoncées dans le projet APAEIA 2018-2023 qui restent pleinement d'actualité. Les valeurs humanistes et militantes de l'association invitent chacun, par l'action que l'association promeut, à considérer chaque autre comme un égal de soi, et qui invite « chaque un » à se considérer comme un égal de l'autre. Notre action associative vise à faire en sorte que chaque personne accompagnée par les services de l'association se considère et soit considérée comme un citoyen à part entière.

Cela signifie qu'elle puisse se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés qui sont énoncés dans la charte des droits de l'homme, sans distinction aucune, et les exercer dans la communauté sans barrières comportementales ou environnementales faisant obstacle à sa pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres. Pour cela l'association a conscience que ses missions évoluent, et doivent avoir pour ancrage de soutenir des expérimentations, permettant de préfigurer des réponses nouvelles et adaptées aux besoins des enfants et adultes en situation de handicap du territoire. Notre association réaffirme pleinement avec ce nouveau projet sa vision sociétale et sa visée sociale : « être-soi-même-avec-les-autres »¹.

1/ Contribuer à faire savoir et faire valoir les attentes et besoins des personnes concernées du territoire d'action de l'APAEIA

Les situations rencontrées par les personnes concernées et leurs proches témoignent de leur attente de réponses au plus près de leur lieu de vie et de leurs habitudes de vie, afin qu'elles ne soient pas contraintes d'adapter de façon indue, voire de renoncer à leur projet de vie. Il s'agit là de l'objectif premier de notre association, en pleine concordance avec la convention internationale des droits des personnes handicapées de l'ONU ratifiée par la France en 2010. Or, de nombreuses personnes et familles sur notre territoire se trouvent encore isolées ou dans le besoin de solutions souples et de proximité. L'association souhaite développer encore plus son action pour les rejoindre, grâce à une communication dite « intégrée » vers l'ensemble de la population. Les services et les dispositifs fournis par l'association intégreront les supports d'information réguliers, vers l'ensemble de la population, en fonction des thématiques de vie accompagnées par les professionnels des établissements et services de l'APAEIA (*scolarité, logement, autonomie, vie sociale, loisirs, ...*). L'objectif est d'être présent là

¹ Expression attribuée à David Cooper - Psychiatre sud-africain – qui s'est attaché durant son parcours de vie, à développer une « psychiatrie existentialiste » en Grande-Bretagne.

où les habitants vont naturellement se renseigner, tout en pouvant contribuer avec les autres acteurs à animer et dynamiser ces espaces.

D'autre part, l'action associative est encore trop identifiée comme « spécifique et spécialisée ». L'association s'engage à soutenir les directions de ses deux pôles dans toute démarche menée vers une communication auprès de la population et auprès des acteurs en charge des politiques publiques, en utilisant pleinement les médias communs par le biais de supports variés, et ce afin de faire connaître et valoriser les expérimentations menées, l'expérience et les expertises développées par les professionnels des différents services des deux pôles de l'APAEIA. Cette communication visera à souligner l'impact positif de nos dispositifs et services sur la qualité de vie des personnes et sur le modèle social.

La vocation militante de l'association, nécessite d'encourager le soutien externe et la transmission du message par des tiers. Il s'agira d'impliquer des figures ayant une visibilité locale et une sensibilité reconnue afin d'appuyer les actions et les projets de l'association, en étant eux-mêmes des « contributeurs » et « passeurs » du message. Cette recherche de relais est d'autant plus nécessaire quand la compréhension des enjeux peine à être perçue malgré un effort associatif répété. Ce dialogue constant entre les acteurs locaux et les décideurs favorisera le rapprochement des objectifs politiques des réalités vécues par les personnes soutenues par l'association.

A cet effet, l'APAEIA se donne les cibles d'actions suivantes :

- Notre association se veut modélisante pour l'ensemble des acteurs associatifs. Elle mettra en œuvre dans le fonctionnement de sa gouvernance, de façon prioritaire, le partage des représentations au sein de ses organes démocratiques, avec les personnes accompagnées par l'association et également avec les personnes concernées par des situations de handicap sur le territoire avranchin et ses environs. Les statuts actuels de l'association sont définis en ce sens et constitués pour favoriser la promotion de l'autoreprésentation des personnes accompagnées, au sein des instances de gouvernance ainsi qu'à celles de validation du recrutement des équipes professionnelles ;
- Le militantisme de l'association est également réaffirmé, en encourageant les personnes accompagnées par nos différents services et leurs familles à participer aux débats citoyens pour faire entendre leur voix et porter des propositions concrètes pour rendre le territoire plus inclusif ;

2/ Viser l'intégration progressive des services spécialisés de l'association dans le fonctionnement général des organisations et des dispositifs de droit commun.

Cette orientation associative, amènera au cours des cinq prochaines années, l'association à se désengager progressivement de certains pans de gestions qu'elle assure actuellement, laissant toute initiative aux directions des deux pôles pour co-élaborer une part plus grande de gestion partagée avec les acteurs réguliers de droit commun. L'APAIEA, au travers des services des deux pôles, agira en promoteur de pratiques nouvelles, accessibles aux personnes en situation de handicap et portées par des organisations de droit commun, garantissant les mêmes droits communs que ceux offerts à tout citoyen. L'association est convaincue que protéger et offrir un cadre sécurisant aux personnes accompagnées, permettant un parcours de vie à égalité de droit et autodéterminé, passe notamment par élargir leur champ des possibles, permettre le développement de leurs compétences dans des espaces d'apprentissage et de réadaptation au sein d'environnements qui ne sont pas ségrégant. C'est dans les espaces communs qu'il y a lieu d'encourager les prises d'initiatives, de construire des réponses aux besoins des enfants et des adultes afin qu'ils s'y sentent soutenus de façon adaptée et rassurés pour explorer de nouveaux horizons et développer leur participation sociale et leur citoyenneté.

La transformation structurelle et opérationnelle de notre offre de services à la population nécessitera à horizon 2030, une redéfinition des engagements et des responsabilités des acteurs du territoire. L'objectif de cette refonte des services en coresponsabilité populationnelle est que les personnes en situation de handicap puissent bénéficier pleinement de leurs droits et d'un droit commun plus protecteur que celui dit « spécifique ».

Cet objectif ambitieux, implique au niveau de l'association :

- De continuer à développer des partenariats avec les associations et collectivités locales, pour collaborer à une transformation des écosystèmes.
- De défendre aux cotés des directions des deux pôles, toutes les initiatives qu'ils engageront avec leurs équipes au service de ces fondamentaux éthiques et stratégiques de « co-élaboration » permettant une vision commune et partagée entre les différents acteurs et partenaires et une approche guidée par les bénéficiaires.
- De travailler, aux côtés d'autres acteurs associatifs et administratifs, au développement d'observatoires locaux (*recensements des besoins des publics, pyramide des âges, dialogue entre partenaires*).

L'exploration, l'innovation et les partenariats en ce sens, favoriseront des réponses aux besoins, non seulement des personnes accompagnées par les dispositifs et services de l'association, mais également à l'amélioration de la qualité de vie de l'ensemble de la

population du territoire avranchin et ses environs, et en particulier celle en situation de vulnérabilité.

Dans cet objectif, l'APAEIA se donne les cibles d'actions suivantes :

- L'association proposera à ses adhérents mais également aux habitants du territoire des animations diversifiées à destination des familles et dans le but de faire connaître les activités, susciter l'engagement et attirer de nouveaux membres dans la vie associative et sa gouvernance ;
- L'accessibilité est un enjeu central pour les personnes en situation de handicap. Elle ne se limite pas à l'accessibilité physique, et elle concerne tous les domaines de vie (*logement, vie sociale, mobilité, emploi, ...*). L'association s'engagera activement dans cette priorité de politique publique, décrite lors de la Conférence Nationale du Handicap de 2023. Pour soutenir les initiatives et les contributions locales, l'association recherchera des personnes avec des compétences dans divers domaines de vie. L'organisation de commissions thématiques (par exemple la commission éthique...) permettra de dynamiser la vie associative en invitant de nouveaux membres à s'investir selon leur expertise ;
- Le partage de la coresponsabilité populationnelle concernera en particulier le patrimoine immobilier. En effet, les partages ou transfert du patrimoine immobilier avec et vers des acteurs ordinaires du logement social, permettra aux personnes soutenues d'être reconnues comme étant « à leur place » dans les lieux communs où s'exercent les droits communs, à égalité avec les autres citoyens. L'activité de deux pôles de l'association, se recentrera sur le service aux personnes, facilitant ainsi une contribution accrue des acteurs du territoire.
 - Dans le pôle adulte de l'APAEIA, le transfert du patrimoine immobilier vers les acteurs habituels de l'habitat (*bailleurs sociaux et bailleurs privés*) permettra des transitions entre un habitat collectif et un habitat ordinaire en maintenant le service des équipes du pôle, facilitant la mobilité et l'adaptation aux besoins des citoyens notamment ceux vivant une situation de handicap et leur garantissant la protection juridique de bail locatif, qui est offerte à l'ensemble de la population ;
 - Dans le pôle enfance de l'APAEIA, ce partage permettra de créer de nouveaux espaces dans les écoles et que l'association puisse éventuellement soutenir financièrement ces changements pour améliorer la vie quotidienne des élèves en situation de handicap ;
 - L'objectif de ces coopérations financières sera de positionner les services spécialisés des deux pôles comme partie intégrante des

dispositifs de droit commun du territoire, avec une implication renforcée des collaborateurs spécialisés au sein de la communauté, pour partager leur expertise.

3/ Consolidation de « délégation » de gestion aux directions, actant de leur capacité et de leur expertise pour mener les transformations

Confortée par l'expérience positive des années précédentes, l'APAEIA reconduit la structuration de l'organisation de ses services en deux pôles, l'un « enfance » et l'autre « adulte », pilotés par deux directions de pôle (*avec une importante délégation et autonomie décisionnelle et opérationnelle du projet associatif*) et réaffirme son choix de gouvernance partagée et coopérative, entre les administrateurs de l'association et les directions des deux pôles.

Cette organisation par âge de vie, orientée par une même cible associative et un corpus de valeurs communes est aujourd'hui particulièrement pertinente eu égard à la distinction de nos interlocuteurs par deux autorités de tutelles financières. Elle sera toutefois amenée à évoluer à horizon 2030, avec la mise en place des « plateformes de services coordonnés avec la personne » uniques par territoire. Elles nécessiteront une nouvelle structuration homogène de l'organisation associative pour assurer une fluidité des soutiens aux parcours de vie des habitants du territoire.

En effet, la cible de la transformation de l'offre médico-sociale a été énoncée dans les engagements de la Conférence Nationale du Handicap d'avril 2023, en annonçant à l'horizon 2030 « *la disparition de la notion de places, au profit des plateformes de services coordonnés avec la personne* ». Nous anticipons une accélération et une intensification des réglementations et évolutions organisationnelles, pour répondre positivement à cet objectif de politique publique. Ces évolutions variées et nombreuses, tant sur les plans techniques, réglementaires que comptables, nécessiteront dans un avenir proche d'inventer de nouvelles modalités d'organisation des services, mais aussi une gestion innovante des ressources humaines, immobilières et matérielles, ainsi que le développement continu et souple de partenariats divers et variés, notamment avec les acteurs de droits communs.

Ainsi, l'APAEIA promeut et consolide son modèle politico-stratégique de gouvernance partagée (*APAEIA et directeurs de pôles*) selon les quatre axes complémentaires de gouvernances, dans le respect des orientations associatives énoncées dans ce présent projet :

- Les administrateurs de l'APAEIA et notamment sa présidence, assurent aux côtés des directions des deux pôles et selon une répartition convenue avec eux en fonction des lieux de représentation, l'appui politique et militant pour promouvoir les valeurs de l'association et ses engagements à servir la

politique publique en faveur des droits des personnes en situation de handicap. Ainsi, l'association donnera délégation aux directions des deux pôles, pour assurer une représentativité stratégique de l'APAEIA, complétée au besoin d'une participation des administrateurs ;

- Les directions des deux pôles, dans le respect constant des valeurs et engagements de l'association APAEIA et par délégation telle que prévue au regard de leur fonction, assurent et assument la direction stratégique de leur organisation respective (*c'est-à-dire les pôles enfance et adulte*). L'APAEIA reconnaît aux directions des deux pôles la nécessaire autonomie d'initiative en ce qui concerne toutes les décisions techniques relatives à la gestion de ceux-ci (*que ce soit sur le plan des investissements, des choix managériaux, de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, des conventions de partenariat et de toute autre décision permettant la mise en œuvre du projet de pôle, référé au projet associatif*) et s'engage à les soutenir en ce sens ;
- En conformité avec les orientations associatives déjà énoncées dans le précédent projet associatif, l'APAEIA réaffirme qu'elle promeut un modèle de l'expérimentation. Chaque salarié de l'association (*incluant les directions*), peut faire face à un défi posé par une situation sans concertation préalable si celle-ci n'a pas pu être anticipée. L'a priori de l'association se veut du côté de la confiance et de la logique d'initiative d'expérimentation.
- Les directions de pôle font état régulièrement des avancées, questionnements, obstacles que leur organisation rencontre dans la mise en œuvre des projets de pôle, au cours des réunions de concertation avec les administrateurs. A partir de ces retours et analyses apportés par les deux directions de pôle, l'APAEIA et ses directeurs, s'engagent à contribuer loyalement et collectivement à un espace de réflexion partagée, dans lequel il peut être proposé, en tant que de besoin, d'y adjoindre des personnes ressources extérieures à l'association, mais permettant d'élargir les points de vue et les perspectives.

Le projet associatif des cinq années à venir ambitionne des partenariats, des conventionnements avec les acteurs de droit commun du territoire. Cela nécessitera, au sein de leurs organes stratégiques, des participations représentatives de la politique associative et des engagements de l'association vers ces partenaires. L'association donnera mandat aux équipes de direction pour assurer une représentativité stratégique, qu'elle pourra compléter, au besoin, d'une participation des administrateurs marquant l'appui politique et l'engagement de l'association, au sein de ces partenariats.

Conclusion

N'oublions jamais que « la société, c'est tout le monde » et que nos différences doivent être source d'enrichissement pour chacun d'entre nous.

The logo for APAEIA features the word "APAEIA" in a bold, black, sans-serif font. The text is centered within a white rectangular box that has a thin white border. This box is set against a background of orange and black geometric shapes. In the top-left corner, there is a large orange circle partially cut off by the edge of the frame. The rest of the background is a solid orange color with some black and white geometric shapes.

BP 135 - 50301 AVRANCHES Cedex
Courriel : apaeia@apaeia.fr
www.apaeia.fr
Tél : 02 33 58 80 73